



VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE

- 1) **AU NOM D'UNE PERSONNE MORALE AYANT LA FORME JURIDIQUE**
(indiquez laquelle) → remplissez le **cadre A** ci-dessous.
- 2) **AU NOM D'UNE ASSOCIATION DE FAIT OU D'UN GROUPEMENT DE CITOYENS** → remplissez le **cadre B** ci-dessous.

CADRE B : demande au nom d'une association de fait ou d'un groupement citoyen

COORDONNÉES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR LE PROJET :

Nom et prénom : Bechoux Jonathan

SOUTENANT LE PROJET (MINIMUM 5 PERSONNES) :

	NOM - PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE
1.	RADELET Emmanuelle		
2.	Mathieu Samuel		
3.	FRANCOIS Guste		
4.	DE WITTE ANDRE		
5.	Charlier Benoit		

6.	LUHNET Véronique
7.	HOUYET Maxime
8.	BECHOUX Jonathan
9.	LYCKE Lesley
...	SIMON Bernadette



DANS LES DEUX CAS, RÉPONDEZ DE LA FAÇON LA PLUS COMPLÈTE ET LA PLUS PRÉCISE AUX QUESTIONS SUIVANTES.

1. Nom du projet

Tous à la Chapelle !

2. Décrivez en quelques mots votre projet et quels sont ses objectifs ?

Le village de Wembay est l'un des plus petits villages de la Commune de Tenneville. Depuis quelques années, de nombreux jeunes ménages sont venus s'y installer, ce qui a renforcé la dynamique du village. Les habitants de Wembay aiment à se retrouver ! L'un des plus beaux exemples de cette dynamique s'est illustré lors du confinement du printemps dernier où les applaudissements de 20h furent pendant un mois l'occasion pour la plupart des habitants de garder contact avec l'extérieur, à distance respectable, mais aussi de façon numérique avec la mise en place d'un groupe messenger pour le village.

La Chapelle de Wembay est depuis plusieurs années le lieu de rassemblement du village. A l'occasion des fêtes de Noël, celle-ci est décorée par les habitants. C'est là que ceux-ci se réunissent chaque année pour le traditionnel passage des Lutins. De plus, en été, elle serait l'endroit idéal pour prévoir une animation de quartier et la possibilité pour les habitants du village de se réunir et de tisser des liens entre eux.

L'objectif de ce projet est d'équiper le village d'un peu de mobilier permettant l'organisation aisée d'activités de quartier, mais également de réaliser quelques plantations qui assureront à la Chapelle son rôle de lieu de retrouvailles pour tous les habitants.

3. En quoi votre projet s'inscrit-il dans les objectifs du Programme communal de développement rural de la commune de Tenneville ? (Voir annexe 3 du règlement)

Notre projet répond aux objectifs E : fédérer les habitants autour de leur patrimoine et I : Renforcer le tissu associatif, le lien social et culturel.

En effet, en redonnant à la Chapelle, élément patrimonial de Wembay, un rôle central, nous pérennisons celle-ci. Depuis de nombreuses années, la Chapelle de Wembay n'est en effet plus utilisée par la paroisse. Faire de celle-ci un lieu de rassemblement pour le village permet donc de lui donner une nouvelle vie.

De plus, ce projet vise à renforcer les liens entre tous les habitants par des moments conviviaux, ce qui aura pour effet de pérenniser la solidarité villageoise et la bonne entente entre voisins qui règne actuellement. Ce lieu de vie permettra également une intégration optimale des nouveaux arrivants dans le village.

4. Quels effets d'intérêt général sont attendus pour la population via la réalisation de votre projet ?

Outre les effets bénéfiques exposés à la question précédente, le projet prévoit l'embellissement par des plantations, de la Chapelle de Wembay, ce qui apportera une plus-value au village, en termes visuels et écologiques.

Wembay est un village en pleine mutation avec de nombreuses familles nouvellement installées. De nombreux enfants et adolescents habitent et fréquentent donc le village. Permettre à ces jeunes de disposer d'un endroit où se réunir et échanger est également l'un des objectifs de ce dossier.

5. Détails du projet

a. Quelle est la localisation du projet ?

Le projet consiste essentiellement en du mobilier meuble. Ce dernier sera entreposé, avec l'accord de la fabrique d'Eglise d'Erneuville, dans la Chapelle, propriété de celle-ci. En ce qui concerne les plantations, celles-ci seront réalisées pour partie dans des bacs amovibles et pour partie sur terrain de la fabrique d'Eglise. En ce qui concerne ces dernières, une convention sera signée entre la Commune et la Fabrique, même si un accord verbal a déjà été conclu à ce sujet.

b. Décrivez les investissements ou/et les dépenses matérielles souhaités.

Le projet se divise en deux parties :

- L'acquisition de matériel permettant l'animation du village : six tables de brasseur et bancs, une tonnelle et un petit diffuseur de musique permettant l'organisation aisée d'un barbecue de quartier, du traditionnel rassemblement lors des fêtes de Noël et de toute autre animation imaginée par les habitants de Wembay.
 - La mise en valeur de la Chapelle par la plantation de six petits sapins de part et d'autre : ceux-ci permettront une installation plus aisée des décorations de Noël placées par les villageois (pour l'instant des sapins sont placés par la Commune chaque année à cet endroit et à cet effet). L'installation de bacs à fleurs permettrait un embellissement de l'endroit en période estivale.
-

c. Estimez le coût pour les différents investissements et/ou les achats de matériel (maximum % du montant total de l'enveloppe annuelle prévue).

Chaque investissement ou/et chaque achat doivent être estimés.

Complétez le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT OU MATÉRIEL À ACHETER	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Tables de brasseur + bancs	6 tables + 12 bancs	113,00€ (1 table + 2 bancs avec livraison)	683,00€ TVAC
Tonnelle (type chapiteau)	1	735,00€	735,00€ TVAC
Tonnelle extérieure pliable	1	216,99€	216,99€ TVAC
Diffuseur extérieur	1	349,00€	349,00€ TVAC
Plantation de petits sapins	6	10,00€	60,00€ TVAC
Bacs à fleurs	4	37,99€	151,96€ TVAC

LE COÛT TOTAL DU PROJET EST ESTIMÉ À (TVAC) : **2195,95€ TVAC**

d. Comment assurer la pérennité du projet ? (Comment l'entretenir, le faire vivre...)

Le matériel d'animation du village sera utilisé et entretenu par les habitants du village au moins à deux occasions : lors du passage du Père Noël et lors du barbecue de quartier. Les plantations seront entretenues par les habitants.

e. Le projet contribue-t-il à atteindre les objectifs de développement durable ?

Oui, notamment dans ses volets sociaux et environnementaux.

Le projet sera réalisé par :

Cochez la case qui correspond si vous avez la personnalité juridique. Pour les candidats n'ayant pas la personnalité juridique, le projet sera d'office concrétisé par la Commune

- La commune**
- Par nous, porteur de projet (seulement s'il a la personnalité juridique)

6. Avez-vous des remarques, des précisions que vous souhaitez mentionner ?

Dans le projet, l'acquisition de la grande tonnelle (type chapiteau) serait un plus, mais ne doit pas constituer en un motif d'exclusion du projet. On peut donc la considérer au besoin facultative, si seul un budget moindre pouvait être attribué (en l'occurrence 1460,95 euros).

